

**Respect des distances,
Protection,
mais aussi Solidarité
et Accompagnement !**

Terroir de Caux, à vos côtés



Le Plan Local d'Urbanisme se prépare

Aujourd'hui, les documents d'urbanisme qui régissent la vie de notre territoire peuvent être très différents d'une commune à l'autre.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est un document réglementaire unique qui deviendra la référence pour les 79 communes de la Communauté de Communes Terroir de Caux.

C'est ce document, dont l'élaboration peut paraître parfois complexe, qui devra répondre à des questions simples que se posent les habitants : Où vais-je construire ? Où s'implanteront les zones d'activités économiques ? Quelles sont les zones naturelles et agricoles préservées ?



Durant les prochains mois, le bureau d'études Géostudio, qui accompagne la Communauté de communes dans l'élaboration du PLUi, ira à la rencontre de tous les maires des communes du territoire puis échangera avec les services de l'État afin d'établir un diagnostic complet. Ce travail de terrain, auprès des élus et des services, permettra de faire ressortir les forces et spécificités de chaque commune afin de pouvoir s'appuyer sur des connaissances solides pour construire un projet d'urbanisme cohérent à l'échelle de toute la Communauté de communes.

Les premières consultations des habitants devraient quant à elles intervenir à partir de l'automne 2020. En attendant ces premiers rendez-vous, les citoyens peuvent d'ores et déjà poser leurs questions sur l'adresse **plui@terroirdecaux.net**.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal devrait s'étaler sur 3 à 4 ans et les citoyens seront informés et consultés régulièrement tout au long de cette procédure.

Colette GREBOVAL, un investissement sans faille...

Atruiste, bienveillante, dévouée aux autres... des qualificatifs qui s'appliquent sans contestation à Colette GREBOVAL, qui après 26 ans de bénévolat a cessé ses fonctions de Présidente de l'ADMR (aide à domicile en milieu rural) de Longueville-sur-Scie.

En effet, si la nécessité de la présence de ce type d'association n'est plus à démontrer, le dynamisme insufflé depuis 1995 par sa Présidente a fortement contribué à l'efficacité de l'aide apportée aux personnes âgées sur notre territoire.

Il faut dire que Colette a toujours eu le souci du service rendu aux autres : elle a longtemps fait partie des conseillers municipaux de sa commune (Dénestanville) et a été membre du bureau de l'ancienne Communauté de Communes Varenne et Scie. Elle a d'ailleurs été médaillée à plusieurs reprises : en 2013, l'insigne de Chevalier dans l'ordre du mérite national, en 2011, 2018 et 2019 les médailles régionale, départementale et communale (échelon argent puis vermeil et grand or).

Désormais âgée de 75 ans, c'est à regret qu'elle a quitté les 40 salariées de l'ADMR, d'autant plus qu'elle considérait un peu l'association comme «son enfant» qu'elle a vu grandir et se développer pour toujours mieux répondre aux besoins des personnes.

Nous voulions mettre en lumière son action, car comme le disait Mirabeau "du dévouement à la reconnaissance, il y a infiniment loin". Nous lui souhaitons une excellente retraite !



EDITO

Madame, Monsieur,

Nous traversons une crise inédite.

Le monde s'est pratiquement arrêté de tourner pendant plusieurs semaines et la Communauté de Communes a fermé ses lieux d'accueils au public durant cette période.

Bien sûr, nos équipes sont restées mobilisées afin d'assurer la continuité des services indispensables.

Ainsi, notre résidence d'accueil pour les personnes âgées à Torcy le Grand a continué de fonctionner dans des conditions de sécurité sanitaire renforcées. Nos services d'eau, d'assainissement ou encore de ramassage des ordures ménagères n'ont jamais été interrompus. J'ai à ce propos, décidé le report de la facturation au mois de septembre prochain.

Bien que nos crèches aient dû fermer leurs portes, nous avons fait en sorte d'accueillir les enfants des personnels indispensables à la gestion de crise, notamment pendant les vacances de printemps avec des centres dédiés pour les enfants de 3 à 15 ans.

Nous n'avons pas oublié les entreprises de notre territoire qui ont subi de plein fouet la crise sanitaire. Un dispositif d'aides spécifiques a été mis en place rapidement et particulièrement un fonds d'aide exceptionnelle, alimenté par la Communauté de communes Terroir de Caux à hauteur de 200 000€ a été débloqué (dont 139 000€ ont été alloués au dispositif de la Région «Impulsion Relance Normandie»). Les entreprises en difficulté avaient jusqu'au 29 mai 2020 pour en faire la demande.

Nous ferons dans les semaines qui viennent tout notre possible pour aider chacun d'entre vous à surmonter ces temps difficiles et nous travaillerons pour que notre territoire retrouve son dynamisme et sa douceur de vivre.

Tous ensemble, malgré les distances physiques toujours nécessaires, restons solidaires !

Chaleureusement,

Jean-Luc Cornière
Président



Contactez-nous :

02 35 85 46 69

contact@terroirdecaux.net

Informez-vous :

www.terroirdecaux.fr

Rencontrez-nous :

11, route de Dieppe
Bacqueville-en-Caux

lundi au jeudi :

9h00 à 12h00

14h00 à 17h30

vendredi :

9h00 à 12h00

Suivez-nous :



A retrouver dans ce numéro :

- Nos actions pendant le confinement p 4
- Les aides aux entreprises du territoire p 7
- Les modalités d'inscription au transport des collégiens p 12

Directeur de la Publication : Jean-Luc CORNIÈRE, Président.

Équipe de rédaction : Blandine DAS, Sylvain HERVIEUX, Nathalie ROGÉ.

Création : Service communication.

Impression : Imprimerie GABEL à Maromme.

Masques et gel

- La Communauté de Communes a participé à raison d'un euro par habitant, à l'achat de 72 000 masques jetables et 16 300 masques tissus pour 70 communes.
- Les agents du service social ont réalisé environ 600 masques tissus, (tissu donné par l'entreprise SORETEX).
- Du gel hydroalcoolique a été acheté après avoir consulté chaque commune pour une commande groupée et un prix négocié.
- 30 000 masques jetables, 1000 masques lavables et 650 litres de gel hydroalcoolique ont aussi été achetés pour les entreprises puis refacturés par Terroir de Caux (55 entreprises concernées).
- 40 000 masques ont été offerts aux habitants (mis sous enveloppe par la ComCom et distribués par les communes).

Économie

- Suspension des loyers des entreprises locataires de nos locaux pour avril et mai.
- Suspension des loyers d'avril et mai des professionnels de santé à MEDISCIE.
- Création d'une enveloppe de 200 000€ pour les aides économiques : participation au dispositif Impulsion Relance Normandie (montant communautaire estimé à 139 000€ prélevés sur l'enveloppe des 200 000 €) et soutien aux TPE qui n'auraient reçu aucune aide.
- Relai en continu des mesures de l'État destinées aux entreprises.

Tourisme

- Report de 3 mois du paiement de la taxe de séjour à reverser par les hébergeurs
- Terroir de Caux reste attentif aux procédures de réouverture et aux contraintes afin d'informer au mieux les acteurs du tourisme.

Services Communautaires

- Les bureaux ont été fermés dès le début du confinement, mais les chefs de service et agents étaient mobilisés pour assurer la continuité des services.
- Des travaux ont été réalisés dans certains bâtiments (piscine, gymnase, salle, MSP...) afin de ne pas arrêter les exploitations lors de la réouverture.
- Différentes animations des services sport, social, tourisme, animation ont été proposées à la population via les réseaux sociaux.
- La mobilisation des agents de la MARPA a été exceptionnelle auprès des résidents.
- D'autres agents ont également été quotidiennement exposés aux risques pour assurer la continuité de service (accueils de loisirs sur Longueville et Luneray, agents des déchetteries, crèches...).

Nos investissements

La relance économique passe par les investissements des collectivités.

Terroir de Caux a des dossiers d'importance en cours: la MSP à Bacqueville en- Caux et la réalisation d'un lotissement, l'assainissement de la Basse Saône, le nouveau projet de piscine, les locaux du siège communautaire, l'extension des ZA, des chantiers de voirie...

D'autres projets pourraient voir le jour, comme la construction d'une salle de spectacles et de séminaires.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Signature du Contrat de Territoire

Hervé Morin, Président de la Région Normandie, Bertrand Bellanger, Président du Département de la Seine Maritime, et Jean-Luc Cornière, Président de la Communauté de Communes Terroir de Caux, ont signé le 9 mars dernier à Bacqueville-en-Caux le Contrat de Territoire de la Communauté de Communes Terroir de Caux pour la période 2017-2021.



Ce contrat de territoire a pour objectif majeur de contribuer à un développement local durable et structurant, assurant la mise en valeur de toutes les potentialités du territoire.

Terroir de Caux a établi un projet de territoire qui porte sur 13 projets pour un montant total prévisionnel de plus de 24,5 millions d'euros, aussi bien portés par la Communauté de Communes que par les communes membres :

“Plus de 24,5 millions d'euros mobilisés pour concrétiser les projets du territoire de Terroir de Caux”

- L'extension des zones d'activités de Beautot/Varneville-Breteville et Criquetot-sur-Longueville
- La requalification de la zone d'activités de Tôtes,
- La rénovation de la piscine intercommunale à Val de Saône,
- Des équipements sportifs (vestiaires de football à Luneray et salle multisports à Sainte-Foy) et de loisirs (Torcy-le-Grand)
- Une Maison de Santé à Bacqueville-en-Caux,
- Des cheminements doux à Longueil,
- Un équipement touristique de plein-air à Quiberville-sur-mer,
- La réfection du parking bus du collège de Longueville-sur-scie,
- Un Pôle d'échange multimodal à Longueville-sur-scie,
- L'Aménagement du centre-bourg de Bacqueville-en-Caux.

La Région Normandie soutient 10 de ces 13 projets à hauteur de plus de 3,33 millions d'euros.

Le Département de la Seine Maritime s'engage pour la concrétisation de ces projets à hauteur de plus de 1,92 million d'euros.

La Communauté de Communes Terroir de Caux accompagne ces projets pour plus de 9,5 millions d'euros, les communes maîtres d'ouvrage elles, portent 2,5 millions d'euros d'investissement.

D'autres financements sont attendus (Etat, Europe...). Ils sont estimés à plus de 7,32 millions d'euros.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Ces entreprises qui bougent !

Hériché Coiffure à Luneray et Bacqueville en Caux



David et Guillemette Hériché ont ouvert leur premier salon de coiffure à Luneray, il y a bientôt 25 ans, en mars 1996, où travaillent David et 7 coiffeuses. 8 ans après, ils ouvrent un deuxième salon à Bacqueville en Caux où travaillent aujourd'hui 8 coiffeuses et 6 esthéticiennes.

Les 2 salons disposent chacun d'un lieu dédié à l'homme "Les Caves du Barbier", d'un espace privatif pour les perruques médicales et aussi d'endroits privilégiés pour l'univers du mariage qui reste une passion pour les équipes des 2 salons : + de 1200 couples sont déjà passés par leurs mains expertes.

A Bacqueville en Caux se trouve aussi un institut de beauté depuis plus de 15 ans, lequel aujourd'hui s'agrandit :

comprenant déjà un hammam privatif, 5 salles de soins, une salle

voutée en briques abritant un pôle ongles et maquillage, l'institut va donc bientôt passer de 200 à 300m².

Une deuxième cabine en duo va voir le jour ainsi qu'un grand espace dédié au bien-être et à la détente avec : jacuzzi privatif 6 places, tisanderie, transats ...

D'autre part, Guillemette Hériché et ses 6 esthéticiennes souhaitent affiner leur proposition minceur et bien-être (déjà active avec les soins LPG Cellu M6) en apportant sur place les moyens de parfaire sa silhouette avec un parcours global : bien-être / minceur / fitness et diététique.....

Contacts :

<https://www.david-heriche.fr/coiffure> esthétique David Hériché

- Salon de Coiffure-Institut de Beauté à Bacqueville en Caux
8 place Général de Gaulle : 02.32.90.18.68 / 02.32.90.19.86
- Salon de Coiffure à Luneray 1 rue de la République : 02.35.85.34.04

Zoom sur une employée pas comme les autres...

Lisa DOURLLEN, 24 ans, coiffeuse chez HERICHE COIFFURE à Luneray depuis 3 ans. Issue d'une famille de coiffeurs (son grand-père, sa mère et son oncle) elle a grandi dans une culture de l'excellence et c'est tout naturellement qu'elle a cultivé ce goût pour la compétition. Elle a rapidement souhaité se mesurer aux meilleurs coiffeurs avec une spécialité pour les chignons. Elle a ainsi obtenu le titre de "meilleure apprentie de France" en 2013 et celui de "championne d'Asie" en 2015. Elle a aussi été médaillée d'Or aux championnats d'Europe en 2015 et a enchaîné avec les titres de "championne de France" en 2017 et Vice-Championne du monde en 2019. A l'heure actuelle, elle s'est fixé un nouveau challenge :

l'encadrement des jeunes qui participent aux concours régionaux. Elle est désormais membre de l'équipe artistique de l'Union Nationale des Établissements de Coiffure Normandie. Cela lui apporte une formation

complémentaire puisque cette équipe est constituée de coiffeurs et coiffeuses déjà confirmés, en quête de perfectionnement technique.

Au-delà de la satisfaction personnelle, ses titres ont obligatoirement un impact positif sur le salon en matière de notoriété, de montée en gamme et d'attractivité.

Bravo à elle et tous nos vœux de réussite pour l'avenir !



L'Apéro des Entrepreneurs



Le mercredi 12 février dernier, se déroulait dans les locaux de CHEMINÉES VALLÉE sur la Zone d'Activités de Tôtes, l'Apéro des Entrepreneurs du Terroir de Caux. Cet événement coorganisé par notre Communauté de Communes et la CCI Rouen Métropole fut l'occasion pour les différents entrepreneurs de notre territoire de se rencontrer dans un cadre détendu et convivial. Ce fut un moment d'échanges entre chefs d'entreprise qui ont pu générer du business pour certains et une meilleure connaissance et mise en relation des différents acteurs économiques du territoire pour d'autres.

Les aides aux entreprises

• ASSOCIATION TERROIR DE CAUX INITIATIVE

Terroir de Caux Initiative est une association dont l'objet est de déceler, étudier et soutenir toutes initiatives susceptibles de contribuer au développement économique du territoire. L'association se compose d'élus représentants de Terroir de Caux, d'organismes économiques et de chefs d'entreprises acceptant de s'investir dans l'association ou s'acquittant d'une cotisation annuelle.

34 500 € de Prêt à Taux Zéro attribués à des porteurs de projets de notre territoire :

	Projet	Commune	Montant prêté
Salon Hériché	Agrandissement et développement d'activités	Bacqueville en Cx	12 000 €
EURL Padé	Création d'un garage automobile toutes marques	Val de Scie (Auffay)	4 500 €
Ecaux Nature	Création d'une entreprise de terrassement	Auppegard	9 000 €
Café de Rouen	Aménagement intérieur	Luneray	4 500 €
Garage Thoumire	Création d'un garage automobile toutes marques	Les cent Acres	4 500 €



Garage Thoumire



Ecaux Nature



EURL Padé

• AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES

- **CALIMAT SAS** (Saint-Denis sur Scie) dans le cadre l'acquisition de leur bâtiment et des travaux d'aménagements intérieurs et extérieurs. Montant accordé : 75 000 € par Terroir de Caux et le CD76.

- **SAS Les Baguenaudiers** (Quiberville) pour la rénovation et le développement de l'ancien camping les Baguenaudiers. Montant accordé : 25 170 € par Terroir de Caux et le CD76.

- **SAS Vallée Constructions Services** (Longueville sur Scie) pour la construction d'un atelier d'entreprise avec bureaux administratifs. Montant accordé : 16 354 € par Terroir de Caux et le CD76.

ANIMATION

Retour sur les accueils de loisirs d'avril



Pendant la crise sanitaire, trois Accueils de Loisirs gratuits ont été mis en place pour accueillir 10 enfants maximum sur les deux semaines des vacances (du mardi 14 au vendredi 18 avril et du lundi 20 au vendredi 24 avril 2020) de 7h30 à 18h00.

Les lieux d'accueils ont été les suivants :

- L' école maternelle de Longueville sur Scie
- L' école primaire de Tôtes
- L' école maternelle de Luneray

Ces dispositions ont été prises pour les enfants dont les parents étaient indispensables à la gestion de la crise sanitaire. Les enfants ont parfois été regroupés, à Luneray ou à Longueville afin de mieux s'amuser tous ensemble ou pour partager le repas, en respectant les gestes barrières.



Accueils de loisirs de juillet

Il a été décidé d'ouvrir les portes de nos 5 centres **du 6 au 31 juillet 2020**, dans les communes suivantes: Bacqueville-en-Caux, Longueville-sur-Scie, Luneray, Val-de-Saône et Val-de-Scie (Auffay) sachant que les conditions ci-dessous peuvent évoluer en fonction des règles sanitaires en vigueur.

Les enfants scolarisés de 3 ans à la 5ème (année scolaire 2019-2020) seront accueillis avec les priorités suivantes :

1. Les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise :

- Tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, centres de santé, etc ;
- Tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, etc ;
- Les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées, etc ;
- Les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise ;
- Personnels affectés aux missions d'aide sociale à l'enfance relevant des conseils départementaux ainsi que des associations et établissements publics concourant à cette politique (sont concernés les services d'aide sociale à l'enfance (ASE) et protection maternelle et infantile (PMI) des conseils départementaux, les pouponnières ou maisons d'enfants à caractère social (MECS), les services d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) et les services de prévention spécialisée) ;
- Autres personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire sur présentation d'une attestation de l'autorité préfectorale (sont concernés les gendarmes, les personnels de la police [nationale et municipale], les sapeurs-pompiers professionnels, les personnels des préfectures indispensables à la gestion de la crise, les personnels relevant de l'administration pénitentiaire).

2. Les enfants dont les deux parents ou enfants de familles monoparentales qui travaillent (justificatif obligatoire)

3. Les enfants de familles n'appartenant pas aux critères précédents.

Un service de restauration collective (déjeuner et goûter) sera assuré

ATTENTION:
il n'y aura pas de mise en place de service de transport



Les directives actuelles impliquent des mesures qui viendront modifier profondément l'organisation habituelle de l'accueil sur lesquelles nous souhaitons porter votre attention.

- Respecter les gestes barrières et le principe de distanciation physique, tout au long de la journée.
- Les activités seront organisées par groupe de 12 maximum, une salle sera attribuée pour ce groupe (pas d'activité avec d'autres groupes).
- Le port du masque obligatoire pour les enfants de 11 ans et plus.
- Il n'est pas envisageable de maintenir l'organisation d'activités à l'extérieur de l'enceinte des accueils (notamment « les sorties ») comme habituellement.

Rappel des tarifs 2020

Tarifs 2020 ALSH de 3 ans scolarisés au CM2 (sous réserve de modifications)

Quotient familial	Semaine de 5 jours	Le mois
0 à 600	54 €	173 €
600 à 1000	57 €	183 €
Plus de 1000	60 €	193 €

Tarifs 2020 ALSH de la 6ème à 17 ans (sous réserve de modifications)

Quotient familial	Semaine de 5 jours	Le mois
0 à 600	63 €	202 €
600 à 1000	66 €	212 €
Plus de 1000	69 €	222 €

Les tarifs indiqués sont pour les habitants du territoire, il existe des tarifs pour les habitants extérieurs

SÉJOUR CAMPING 12/17 ANS

C'est avec regret qu'il a fallu se résoudre à annuler cette animation habituellement organisée pendant le mois de juillet. Nous reprendrons la formule dès l'été 2021 si toutes les conditions sont réunies pour que les jeunes passent de bonnes vacances.

ENVIRONNEMENT

La redevance 2020 : décalage de paiement et pas d'augmentation !

Compte-tenu de la pandémie, il a été décidé de reporter les appels d'échéance de votre redevance ordures ménagères.



Habituellement payable au 15 juin, elle le sera au 30 septembre 2020.

Les services de collecte des bacs gris et jaunes n'ont pas été modifiés pendant le confinement et nombreux ont été les témoignages de soutien aux prestataires (dessins d'enfants, messages de remerciements collés sur les bacs). Merci à vous !

Catégorie	(Bac gris ramassé toutes les semaines) Montant pour les communes de + de 1400 habitants	(Bac gris ramassé toutes les deux semaines) Montant pour les autres communes
Res. principale 1 personne	175 €	155 €
Res. principale 2 pers et +	214 €	194 €
Res secondaire	214 €	194 €
Commerce, artisan, service, garage, tous pas de porte	233 €	214 €
Entreprise	291 €	272 €
Gîte 2/4 personnes	156 €	136 €
Gîte 5/8 personnes	194 €	175 €
Gîte de plus de 8 personnes	233 €	214 €
Camping		59 €/emplacement
Hôtel / Restaurant	582 €	563 €
Métier de bouche/ alimentation	427 €	369 €
Supermarché	776 €	776 €
Administration (hors mairie)	175 €	156 €
Mairie	0.30 € par habitant	0.15 € par habitant
Cabinet médical	49 €/salle de consultation	49 €/salle de consultation
Chambre d'hôtes/ d'hôtel	59 €/chambre	39 €/chambre

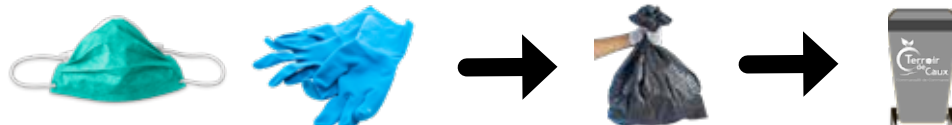
PRÉLÈVEMENT MENSUEL DE LA REDEVANCE OM :

Il est trop tard pour mensualiser le paiement de votre redevance 2020. Vous pouvez en faire la demande pour l'année 2021 et ce jusqu'en novembre 2020.

Téléchargez le formulaire sur notre site internet : www.terroirdecaux.fr/environnement/la-reom

Pour toute autre question sur les ordures ménagères appelez le 02 35 85 46 69

CONSIGNES POUR MASQUES JETABLES ET GANTS : EN SAC DANS LE BAS GRIS !



Les horaires de déchetteries

La réouverture de nos déchetteries a été organisée dès le **20 avril 2020**, soit 3 semaines avant le déconfinement progressif annoncé par le Gouvernement.

	ÉTÉ (du 1er avril au 31 octobre)		HIVER (du 1er novembre au 31 mars)	
Lundi	9h00-11h45	14h00-18h45		14h00-16h45
Mardi	9h00-11h45	14h00-18h45		14h00-16h45
Mercredi	9h00-11h45	14h00-18h45		14h00-16h45
Jeudi				
Vendredi	9h00-11h45	14h00-18h45	9h00-11h45	14h00-16h45
Samedi	9h00-11h45	13h30-18h15	9h00-11h45	14h00-16h45

Les 3 déchetteries (Gueures, La Chapelle du Bourgay et Vassonville) sont équipées de barrières automatiques.

N'oubliez pas de vous munir de votre badge d'accès !



QUELQUES CHIFFRES 2019



1301 tonnes de refus de tri
(+ 59% par rapport à 2018)

Qu'est ce qu'un refus de tri ?

C'est un déchet qui n'aurait pas dû être déposé dans le bac jaune. Le traitement de ce déchet ne peut pas être réalisé dans les conditions normales. Après avoir été trié pour rien il est envoyé à l'incinération. Il ne pourra donc pas être recyclé.



Pourquoi se mobiliser contre les refus de tri ?

Pour recycler plus et mieux.
Pour lutter contre les augmentations de la redevance : transport et tri inutiles en supplément.

RENTRÉE SCOLAIRE COLLÈGES 2020/2021

TRANSPORTS SCOLAIRES
RÉGIONAUX



INFORMATIONS
PRATIQUES



La région vous transporte...

La Région Normandie est l'institution chargée de la mobilité, aux côtés des agglomérations. C'est en effet la Région qui pilote la plupart des moyens de transport collectif, à commencer par les autocars du transport scolaire des collégiens.

La campagne d'inscription en ligne pour la prochaine rentrée sera ouverte du :

16 juin au 31 juillet 2020

(20 € de majoration au delà de cette date)

Pour cela rendez-vous sur le site de la Région :

nomad.normandie.fr

Ce nouvel outil informatique vous permet non seulement de faire la demande de carte de transport pour votre enfant, mais aussi de **payer en ligne (en 1 ou quatre fois sans frais)**.

**En cas de problème, vous pouvez joindre la Région :
02.22.55.00.10 ou par mail nomand-car76@normandie.fr**



**Pour obtenir
le quotient familial
au moment de votre
inscription**

Rendez-vous en page d'accueil de la caf.fr (rubrique mon compte).

Munissez-vous de votre numéro d'allocataire et de votre code confidentiel.

Choisissez l'onglet sur la gauche «demander une attestation de paiement et de quotient familial» et télécharger le document demandé.

Terroir de Caux vous aide...

Le coût facturé par la Région est de 120€
Votre Communauté de Communes participe à hauteur de 65€
Il reste à votre charge : 55€

Si votre quotient familial est inférieur à 500 (fournir l'attestation à l'inscription), la Région facture 60€
Votre Communauté de Communes participe à hauteur de 30€
Il reste à votre charge : 30€

Si vous n'avez pas internet...

Terroir de Caux met en place une permanence afin de vous accompagner dans vos démarches :

**du 17 juin au 15 juillet 2019
le lundi de 14h à 17h
et le mercredi de 9h à 12h**

(vous pouvez nous contacter au 02.35.85.46.69)

